

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

dont représentés : 0

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

17 avril 2026

Délibération affichée en mairie

le : 30 avril 2026

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 30 avril 2026

Accusé réception reçu

le : 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Agnès PERALDI-FRATI, Camille ROSSI, Jean-Pascal PEN-PENIC, Simon FIDELI, Hélène AUBRY, Patrick RINIERI, Sandrine PAPINI, Jacqueline BRAVIN, François-Jérôme SIMONETTI, Pauline BEOVARDI, Anne-Marie YVANNE, Mariana ANTONA-LECA

Absents : Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sandrine PAPINI

Délibération n°003-004-2026 : Approbation du compte financier unique 2025 (M57)

Pour ce point uniquement, M. le Maire participe au débat mais ne prend pas part au vote ; M. Paul BERNARDI est nommé Président de séance.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il vient donc se substituer au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants pour l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement

Dépenses	2 436 473.03 €
Recettes	2 874 429.38 €
Résultat de l'exercice	+ 437 956.35 €
Excédent reporté	+ 1 318 025.54 €
Résultat de clôture	+ 1 755 981.89 €

COMMUNE DE CAURO

Section d'investissement

Dépenses	1 005 962.59 €
Recettes	1 093 685.07 €
Résultat de l'exercice	+ 87 722.48 €
Déficit reporté	- 77 244.13 €
Résultat de clôture	+ 10 478.35 €
RAR (recettes - dépenses)	+ 76 111.84 €
Besoin de financement (1068)	0 €

Ayant entendu l'exposé du Président de séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget principal de la Commune

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président de séance,
Paul BERNARDI

